

---

**RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME SUR LES TRANSBORDEMENTS PAR LES  
GRANDS NAVIRES DE PECHE**

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 16 AVRIL 2015

---

La Résolution de la CTOI 14/06 *Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* prévoit que toutes les opérations de transbordement de thons, d’espèces apparentées et de requins dans la zone de compétence de la CTOI ont lieu au port, sauf cas particuliers. Conformément à cette résolution, les transbordements en mer seront surveillés par des observateurs de la CTOI. Cette mesure s’applique dans un premier temps aux grands palangriers thoniers et aux navires transporteurs autorisés à recevoir des transbordements en mer de ces navires.

**Exécution du Programme régional d’observateurs**

Le consortium formé du *Marine Resource Assessment Group* et de *Capricorn Fisheries* est responsable de l’exécution du Programme régional d’observateurs de la CTOI. Le consortium a la responsabilité de la formation et de la mise à disposition d’observateurs qualifiés, de la gestion de la logistique du déploiement et du rapatriement des observateurs et de la tenue de la base de données du programme. Le consortium est également chargé de fournir au Secrétariat de la CTOI des rapports résumant, tous les 5 jours, les activités entreprises dans le cadre du programme. Un rapport de déploiement est également remis au Secrétariat à la fin de chaque déploiement. Conformément aux règles de confidentialité définies, ces rapports sont ensuite édités par le Secrétariat et transmis aux flottes dont les navires ont transbordé durant le déploiement couvert par le rapport concerné. En outre, les rapports des déploiements durant lesquels du thon rouge du sud (SBT) a été transbordé sont également transmis au Secrétariat de la CCSBT, comme convenu dans le protocole d’entente signé entre la CTOI et la CCSBT. Cette disposition présente l’avantage de minimiser les coûts pour les flottes qui capturent et transbordent du SBT dans la zone de compétence de la CTOI.

**Flottes participants actuellement au programme**

3. La Commission établit par la présente un programme de surveillance des transbordements en mer qui s’appliquera tout d’abord aux grands palangriers thoniers (dénommés ci-après « LSTLV ») et aux navires transporteurs autorisés à recevoir un transbordement de ces navires en mer. La Commission devra, lors de sa réunion annuelle de 2010, examiner et réviser, le cas échéant, la présente résolution.

4. Les CPC qui autorisent des LSTLV devront déterminer si elles autorisent leurs LSTLV à transborder en mer. Cependant, si la CPC du pavillon autorise le transbordement en mer de ses LSTLV, lesdits transbordements devront être conduits selon les procédures décrites dans les sections 3, 4 et 5, ainsi que dans les annexes 2 et 3.

Le Tableau 1 présente la liste des grands navires de pêche actuellement autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI et indique quelles flottes ont participé au programme en 2015.

**Tableau 3** : Nombre de grands palangriers thoniers (LSTLV) autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI et remarques sur la participation au programme sur les transbordements.

	Nb LSTLVs	Remarques
Australie	5	Ne transborde pas en mer
Belize		n/a
Chine	107	Participe au Programme régional d'observateurs
Taïwan, Chine	331	Participe au Programme régional d'observateurs
Comores		n/a
Union européenne	150	Ne transborde pas en mer
Érythrée		n/a
France (TOM)		n/a
Guinée		n/a
Inde	19	Ne transborde pas en mer <sup>1</sup>
Indonésie	411	Participe au Programme régional d'observateurs
Iran	5	Ne transborde pas en mer
Japon	216	Participe au Programme régional d'observateurs
Kenya		Ne transborde pas en mer.
Corée, Rép. de	101	Participe au Programme régional d'observateurs
Madagascar		Ne transborde pas en mer
Malaisie	5	Participe au Programme régional d'observateurs
Maldives	6	Ne transborde pas en mer
Maurice		n/a
Mozambique	1	Ne transborde pas en mer
Oman	1	Participe au Programme régional d'observateurs
Pakistan		n/a
Philippines	7	Participe au Programme régional d'observateurs <sup>2</sup>
Seychelles	44	Participe au Programme régional d'observateurs
Sierra Leone		n/a
Sri Lanka		n/a
Soudan		n/a
Tanzanie	3	Participe au Programme régional d'observateurs
Thaïlande		Participe au Programme régional d'observateurs
R.-U. (TOI)		n/a
Vanuatu		Ne transborde pas en mer
Sénégal	1	Ne transborde pas en mer
Afrique du sud	10	Ne transborde pas en mer

<sup>1</sup> L'Inde a demandé le déploiement d'un observateur le 03/03/2015, le transbordement a eu lieu le 23/03/2015, mais l'Inde n'a toujours pas confirmé sa participation au PRO.

<sup>2</sup> Les Philippines ont indiqué leur retrait du PRO à compter du 08/01/2015.

### Déclaration de la liste des navires receveurs

6. Chaque CPC devra, dans la mesure du possible, soumettre électroniquement au Secrétaire de la CTOI, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008, la liste des navires transporteurs qui sont autorisés à recevoir des transbordements en mer de ses LSTLV dans la zone de compétence de la CTOI.

Toutes les flottes participant au PRO ont déclaré des informations sur leurs navires transporteurs autorisés à recevoir des transbordements en mer de leurs grands palangriers thoniers, ce qui représente un total de 71 navires transporteurs expressément autorisés à recevoir des transbordements en mer des flottes participant à ce programme ; à noter qu'un même navire transporteur peut avoir été autorisé par plusieurs flottes.

Sur les 56 navires transporteurs listés dans le Registre CTOI des navires autorisés (au 21 mars 2016), 18 ont été utilisés par les flottes participantes en 2015, suite à des demandes de déploiement par les flottes participantes et à l'autorisation des déploiements par le Secrétariat de la CTOI.

Il y a 45 navires transporteurs, inclus dans les listes de navires transporteurs dans le cadre du PRO, qui n'ont jamais été utilisés depuis le début du PRO. Sur ces 45, 10 ont une date de fin d'autorisation expirée ou ouverte.

Il y a 5 navires transporteurs, inclus dans la liste des navires transporteurs en dehors du cadre du PRO, qui n'ont jamais été utilisés depuis le début du PRO. Sur ces 5, 2 ont une date de fin d'autorisation expirée ou ouverte. Aucune des flottes participantes au PRO n'a demandé de déploiement à bord d'un de ces 5 navires transporteurs (Tableau 2).

<b>Tableau 2 : Navires transporteurs actifs en 2014.</b>	
<b>Transporteurs actifs en 2015</b>	
<b>Nom du transporteur</b>	<b>Flotte</b>
CHEN YU NO.7	TWN, CHN
CHIKUMA	LBR
HO YUAN	TWN, CHN
KHA YANG 333	MYS
KHA YANG	MYS
IBUKI	PAN
LADY TUNA	PAN
MEITA MARU	LBR
SEI SHIN	KOR
SEIYU	KOR
SHENG HONG	TWN, CHN
SHOTA MARU	VUT
SHUN TIAN FA NO. 168	TWN, CHN
TAISEI MARU NO.15	VUT
TAISEI MARU NO.24	JPN
FUTAGAMI	LBR
SEIWA	KOR
<b>Transporteurs des NCP</b>	
CHITOSE	SGP

<b>Tableau 3 : Navires transporteurs inactifs durant le PRO (2009/2015).</b>				
<b>Transporteurs pas utilisés pour le PRO (2009/2015)</b>			<b>Date de 1<sup>ère</sup> inclusion (DU)</b>	<b>Date de dernière autorisation (AU)</b>
	<b>Nom du transporteur</b>	<b>Flotte</b>		
Transporteurs inscrits sur la liste des navires transporteurs dans le cadre du PRO	HAIYU	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	KAI CHENG	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAISHENG LUN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAIXIANG	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAIYU	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAIHO MARU	LBR	01/08/2008	14/02/2017
	MUTIARA 12	IDN	29/04/2014	23/02/2016
	MUTIARA 18	IDN	01/08/2015	29/07/2016
	MUTIARA 20	IDN	01/08/2015	29/07/2016
	MUTIARA 36	IDN	27/02/2015	10/08/2015
	MUTIARA 39	IDN	28/02/2015	30/09/2015
	HIROYOSHI 2	IDN	28/04/2015	04/02/2016
	HIROYOSHI 17	IDN	24/04/2015	12/02/2016
	ABADI JAYA - 101	IDN	03/10/2013	12/02/2016
	SUMBER TUNA	IDN	30/05/2014	28/05/2016
	GOUTA MARU	JPN	05/11/2015	Aucune; Ouverte
	ORION NO. 1	KOR	01/02/2015	10/02/2020
	SUN FLOWER 7	KOR	16/12/2015	31/12/2016
	CAPE BELLE	LBR	28-Apr-15	28/04/2016
	FRIO IONIAN	LBR	06/05/2015	06/05/2016
FRIO OLYMPIC	LBR	12/08/2015	22/05/2016	
GREEN CONCORDIA	LBR	01-Jun-15	01/06/2016	
GREEN GLACIER	LBR	15/02/2016	15/02/2017	

	GREEN TOLEDO	LBR	18-Mar-16	18/03/2017
	HUMBOLDT BAY	LBR	02/12/2015	02/09/2016
	LAGOON PHOENIX	LBR	24-Mar-16	24/03/2017
	NOVA STELLA	LBR	03-Jun-15	03/06/2016
	PRINCE OF SEAS	LBR	27/05/2015	27/05/2016
	SEA STAR	LBR	26/10/2015	26/10/2016
	SIERRA LAUREL	LBR	06/11/2015	06/11/2016
	SIERRA QUEEN	LBR	04-Jun-15	25/08/2016
	TAGANROGSKIY ZALIV	LBR	06/05/2015	06/05/2016
	TAIHO MARU	LBR	10/02/2016	14/02/2017
	WATER PHOENIX	LBR	27/10/2015	27/10/2016
	KURIKOMA	PAN	01-Jul-08	Aucune; Ouverte
	PONTOS	PAN	22/10/2015	30/06/2016
	SHIN CHUN No. 106	PAN	01-Jun-09	31/12/2009
	KAIHO MARU	SYC	27/02/2016	31/12/2016
	CHANG CHING NO.1	TWN, CHN	01-Jul-15	30/06/2016
	CHANG SHUN	TWN, CHN	01-Jul-15	30/06/2016
	FU JYI	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2016
	LIAN JYI HSING	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2016
	SHIN CHUN NO.102	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2016
	WIN SHUEN SHING	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2016
	TENHO MARU	VUT	01/07/2008	Aucune; Ouverte
Transporteurs inscrits sur la liste des navires transporteurs pas dans le cadre du PRO	GEMINI	IDN	17/07/2008	17/02/2015
	HIROYOSHI - 18	IDN	31/07/2011	24/02/2017
	HIROYOSHI - 7	IDN	17/07/2008	13/08/2016
	HIROYOSHI 08	IDN	17/07/2008	Aucune; Ouverte
	PERMATA 688	IDN	20/03/2007	19/03/2012

### Coût de réalisation du Programme régional d'observateurs pour l'année 2014 et calcul des contributions des participants au programme

Annexe 3 – 12 Les frais de mise en œuvre de ce programme devront être assumés par les CPC du pavillon des LSTLV souhaitant procéder à des opérations de transbordement. Les redevances devront être calculées sur la base de la totalité des frais du programme. Ces redevances devront être versées sur un compte spécial du Secrétariat de la CTOI et le Secrétaire de la CTOI devra gérer ce compte aux fins de la mise en œuvre de ce programme.

Sur la base des niveaux d'activité enregistrés pour la sixième année (2009-2014) du programme sur les transbordements, un budget de 557 247 € a été proposé pour le programme en 2015. Cela correspond à un budget de 5 393 009 € pour les sept années écoulées depuis le début du programme de transbordements.

Le principe appliqué pour couvrir le coût du programme a été discuté et accepté par les représentants des différentes flottes participant au programme régional d'observateurs. Contrairement à la méthode de détermination des coûts adoptée et appliquée durant la première année du programme (2009), celle appliquée ces six dernières années est basée sur les coûts réels du programme pour l'année précédente. Ainsi, le coût pour 2015 fut réparti entre les flottes participantes sur la base de la quantité de poisson qu'elles ont effectivement transbordé en 2014. Il pourrait y avoir une certaine incidence financière pour le prochain exercice de facturation car l'Inde a demandé le déploiement d'un observateur le 03/03/2015, le transbordement a eu lieu le 23/03/2015, mais l'Inde n'a toujours pas confirmé sa participation au PRO.

Le montant total réparti est équivalent au coût de fonctionnement du programme pour une année, plus les 4,5% de frais de gestion de la FAO. La différence entre le coût prévu au budget et le coût réel est reportée sur les contributions des flottes participant au programme l'année suivante.

### **Transbordements observés**

En 2015, un total de 38 déploiements d'observateurs furent réalisés. Deux des déploiements approuvés furent ultérieurement annulés sur demande de la flotte ayant demandé le déploiement. Les informations sur les transbordements observés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 sont présentées dans le Tableau 4 et les Figures 1 et 2. La catégorie « autres » de la figure 2 correspond à l'Inde, Oman, la Tanzanie et la Thaïlande. Un total de 726 opérations de transbordement ont été observées, durant lesquelles 39 730 tonnes de poisson furent transbordées. Par rapport à 2014, le nombre de déploiements approuvés en 2015 est légèrement inférieur, tandis que le nombre de transbordements observés a diminué de 3%. Le patudo est la principale espèce transbordée et représente 33,52% du total des transbordements, suivi du germon et de l'albacore avec respectivement 23,28% et 18,17%. Le rouvet (*Revuttus spp.*), qui n'est pas une espèce sous mandat de la CTOI, représentait la quatrième espèce la plus transbordée avec 7,17% du poisson transbordé en 2015. Globalement, les thons et les porte-épées représentent 81,51% du total des transbordements. En 2015, la quantité totale de poissons transbordés a légèrement diminué par rapport à 2014. Les figures 3 et 4 illustrent ces évolutions entre 2014 et 2015. La catégorie « autres » de la Figure 4 correspond à l'Inde, Oman, la Tanzanie et la Thaïlande.

### **Suites données aux recommandations du CdA12**

Durant la dernière réunion du Comité d'application en Corée du sud, la recommandation suivante a été faite :

« CdA12.17. (para. 87) *Le CdA A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI travaille avec le contractant pour demander qu'une version préliminaire du rapport d'inspection soit remise au patron-pêcheur du LSTLV, afin de lui donner une opportunité de faire part de ses remarques sur ledit rapport et, lorsqu'il a des remarques, qu'elles soient fournies à l'observateur, pour considération lors de la finalisation du rapport de l'observateur.* »

Le Secrétariat a travaillé avec le Consortium pour explorer la meilleure façon de mettre en œuvre cette recommandation et des propositions ont été faites aux flottes. En conséquence, le formulaire d'embarquement a été modifié pour répondre à la recommandation du CdA.

Le nouveau formulaire d'embarquement a été fourni aux flottes le 27 janvier 2016, pour qu'elles fassent part de leurs commentaires. Aucun commentaire n'a été reçu des flottes et le nouveau formulaire d'embarquement est maintenant utilisé par les observateurs de la CTOI, et il fournit au capitaine du LSTLV l'occasion de faire part de ses commentaires.

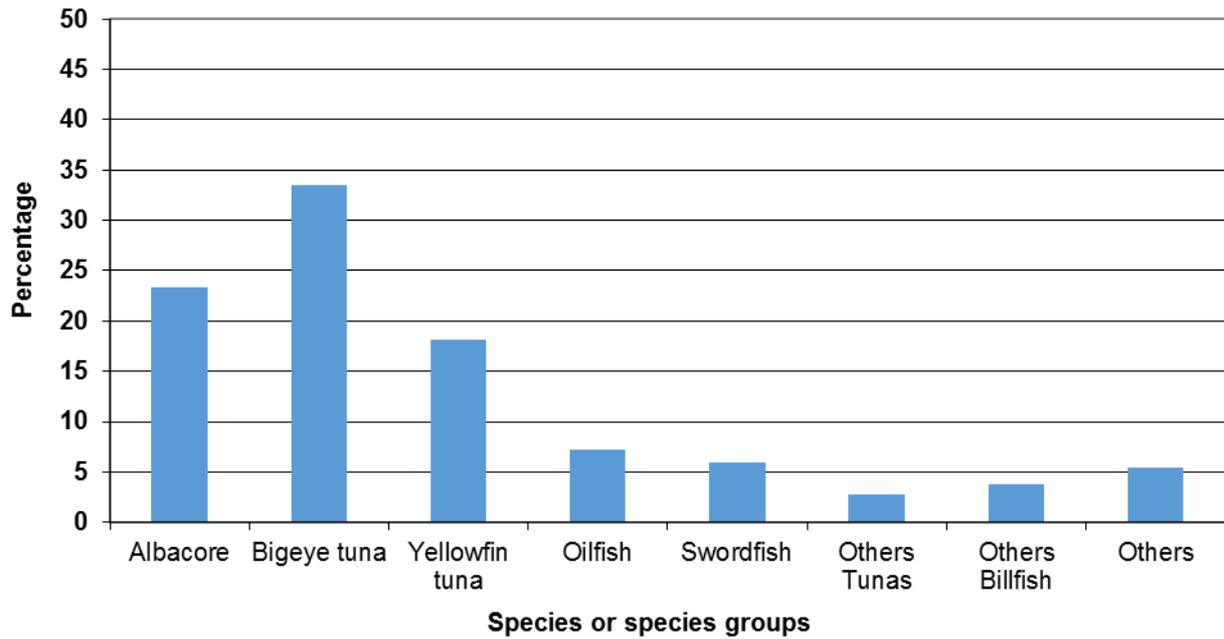
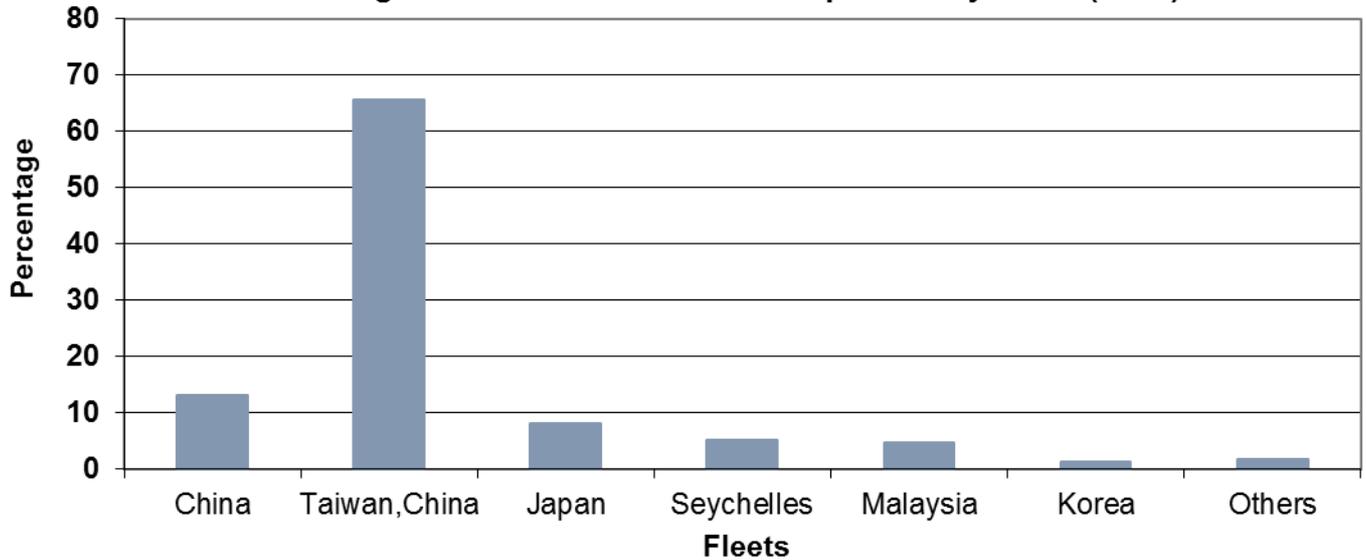
**Tableau 4** : Détails des transbordements réalisés, par flottes, durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

<b>Flottes</b>	<b>Germon</b>	<b>Patudo</b>	<b>Albacore</b>	<b>Rouvet</b>	<b>Espadon</b>	<b>Autres thons<sup>a</sup></b>	<b>Autres porte-épées<sup>b</sup></b>	<b>Autres<sup>c</sup></b>	<b>Total (tonnes)</b>
Chine	17,543	4537,989	1407,705	3,995	1039,029	1,664	535,27	253,983	<b>7797,18</b>
Taiwan, Chine	6232,549	5437,731	2334,309	2844,559	830,637	483,516	714,185	1548,289	<b>20425,78</b>
Inde	0	0	68,59	0	126,44	0	4,27	0	<b>199,30</b>
Japon	1720,094	1093,467	1578,46	0	171,313	471,112	100,414	173,977	<b>5308,84</b>
Corée, répub. de	105,333	106,095	858,702	0	41,931	134,952	48,866	29,042	<b>1324,92</b>
Malaisie	993,104	21,92	31,177	0	12,6	0	10,301	119,563	<b>1188,67</b>
Oman	0	4,227	2,027	0	0	0	0	0	<b>6,25</b>
Seychelles	94,271	1819,558	798,24	0,861	103,31	0	80,066	25,59	<b>2921,90</b>
Tanzanie	0	136,428	50,104	0	13,862	0	12,754	0	<b>213,15</b>
Thaïlande	86	161,05	90,6	0	5,75	0	0,95	0	<b>344,35</b>
<b>Total</b>	<b>9248,89</b>	<b>13318,47</b>	<b>7219,91</b>	<b>2849,42</b>	<b>2344,87</b>	<b>1091,24</b>	<b>1507,08</b>	<b>2150,44</b>	<b>39730,32</b>

a : Listao, thon rouge du sud, thons mélangés, thons NCA

b : Marlin bleu, voilier atlantique, marlin bleu de l'Indo-Pacifique, voilier de l'Indo-Pacifique, marlin bécune, marlin noir, marlin rayé, marlins, voiliers NCA.

c : Thazard bâtard, thon papillon, thazard rayé, poissons mélangés, opah.

**Figure 1. Distribution of species/species groups transhipped (%)****Figure 1.** Distribution des espèces/groupe d'espèces transbordés (%)**Figure 2. Distribution of transhipments by fleets (2015)****Figure 2.** Distribution des transbordements par flottes (2014)

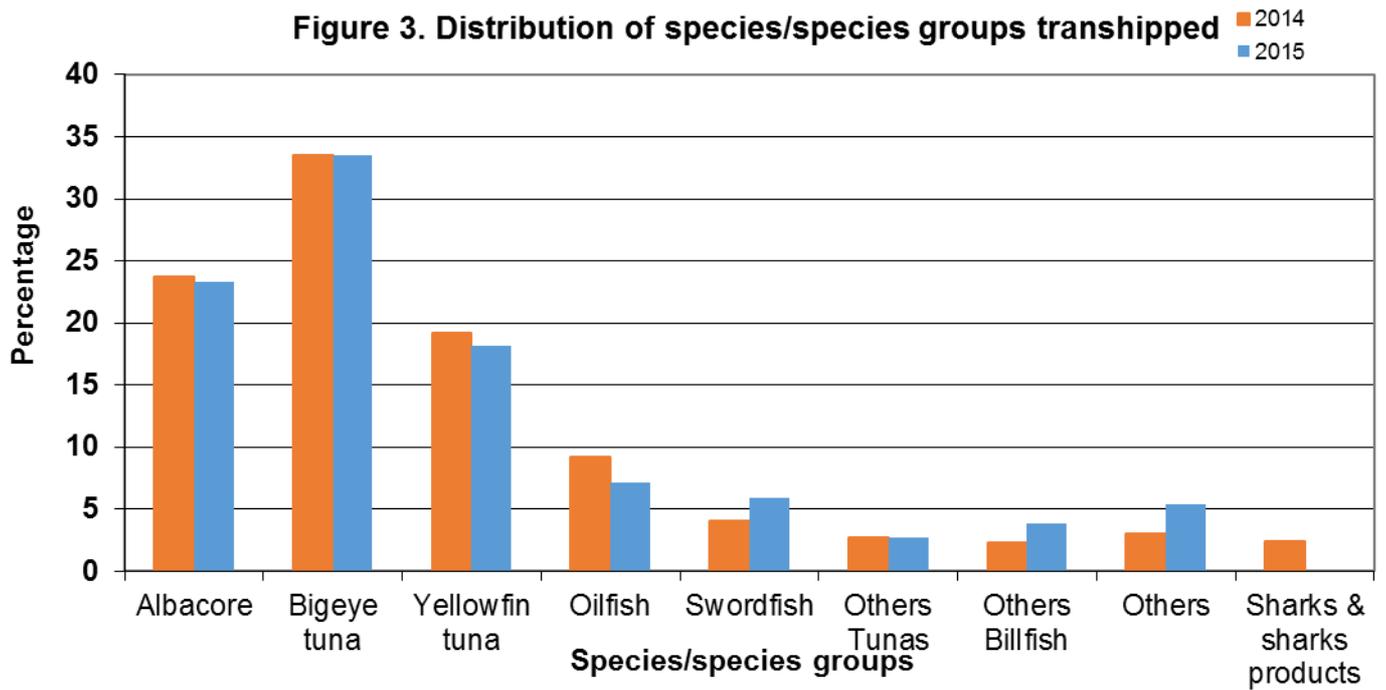


Figure 3. Distribution des espèces/groupes d'espèces transbordés

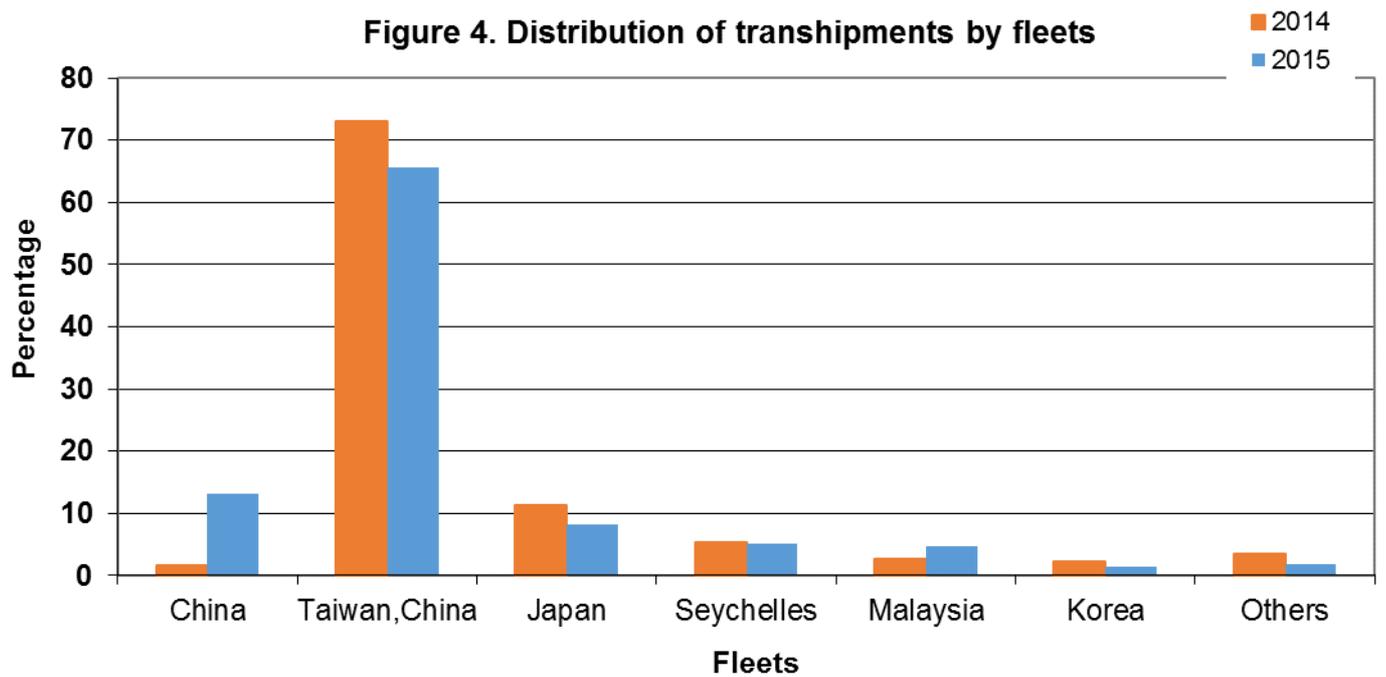


Figure 4. Distribution des transbordements par flottes